Certifié conforme à l'original par le représentant légal

David SENOT

Bilan Actif

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	359 180,50	49 643,56	309 536,94	
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				305 776,98
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	11 900,00	4 560,26	7 339,74	9 388,07
	Autres immobilisations corporelles	143 094,75	63 398,82	79 695,93	82 684,18
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations financières (1)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	2 600,00		2 600,00	2 600,00
	Total de l'actif immobilisé (III)	**516 775,25**	**117 602,64**	**399 172,61**	**400 449,23**
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours**				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	238 963,40		238 963,40	108 960,40
	Autres créances	14 578,80		14 578,80	5 658,91
	Charges constatées d'avance	33 889,69		33 889,69	32 615,44
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Actions propres				
	Autres titres	70 693,65		70 693,65	
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	8 874,73		8 874,73	27 745,37
	Total de l'actif circulant (IV)	**367 000,27**		**367 000,27**	**174 980,12**
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	**883 775,52**	**117 602,64**	**766 172,88**	**575 429,35**

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an		
(2) dont créances à moins d'un an	287 431,89	147 234,75

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 10 000,00)	10 000,00	10 000,00
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	1 000,00	1 000,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	7 228,78	6 716,08
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	**34 109,41**	**45 512,70**
	Subventions d'investissement	73 511,58	85 901,04
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	**125 849,77**	**149 129,82**
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total des autres fonds propres (II)		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (III)		
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	38 079,41	113 903,85
	Emprunts et dettes financières divers (2)	145 568,37	57 564,25
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	92 830,41	121 155,96
	Dettes fiscales et sociales	103 291,32	102 094,38
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	260 553,60	31 581,09
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes(1) (IV)	**640 323,11**	**426 299,53**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)	**766 172,88**	**575 429,35**

(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	640 323,11	388 220,12
(2)	Dont emprunts participatifs		

Faits caractéristiques

Etat exprimé en **euros**

Aucun fait caractéristique n'est à signaler.

Evénements significatifs postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est à signaler.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Le bilan de l'exercice présente un total de **766 173** euros**.**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 353 566** euros et un total **charges** de **1 319 457** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **34 109** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de réglementation comptable :

Les dispositions du règlement ANC précité sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du **01/01/2025** au **31/12/2025**.

Ce changement de règlementation se traduit par :

- une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- la suppression de la technique de transfert de charges,
- la modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature,
- de nouveaux modèles d'états financiers.

Au cours de l'exercice, le plan comptable de l'entreprise a été modifié afin de refléter les évolutions réglementaires et les besoins spécifiques de gestion avec la nouvelle définition du résultat exceptionnel et la suppression des comptes de transferts de charges.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les modifications suivantes ont notamment été apportées :

Anciens comptes	Nouveaux comptes	Montants comptabilisés
16884.. Intérpets courus sur emprunts	1688.. Intérêts courus sur emprunts	55,84 €
791… Remboursement formation	6185… Formation	8 966,20 €
791… Remboursement formation	64903… Remboursement coût de formation	10 145, 98€
791005… Avantage en nature	64901… Avantage en nature	331,44 €
740… Aides à l'embauche	64902… Aide à l'embauche	2 059,98 €
4486… Etat charges à payer	44812… Etat charges à payer	153,00 €
777… Quote part subvention virée au résultat	747.. quote part subvention virée au résultat	12 389.46 €

Les états financiers sont présentés conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le Règlement. Les modifications suivantes ont notamment été apportées :

- Regroupement des charges et produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes en 2024 sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles »

- Reclassements entre des lignes du bilan ou du compte de résultat. Par exemple :

- Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, les immobilisations en cours sont désormais regroupées avec les avances et acomptes, aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles ;

- Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est désormais parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances ».

- Reclassements liés à la suppression de la technique des transferts de charges en application de la disposition spécifique prévue par le règlement sur ce sujet. Ainsi, les transferts de charges constatés dans le compte de résultat 2024 seront présentés dans la colonne comparative 2024 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », rattaché au résultat d'exploitation.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Logiciel : 7 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 7 à 10 ans
* Matériel et outillages : 5 à 10 ans
* Matériel de bureau : 3 à 8 ans
* Matériel de transport : 2 ans
* Mobilier : 4 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvce	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles	308 420,98		50 759,52			359 180,50
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**308 420,98**		**50 759,52**			**359 180,50**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	11 900,00					11 900,00
	Instal., agencement, aménagement divers	47 164,60		9 294,98			56 459,58
	Matériel de transport			400,00			400,00
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	82 809,80		3 425,37			86 235,17
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**141 874,40**		**13 120,35**			**154 994,75**
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	2 600,00					2 600,00
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**2 600,00**					**2 600,00**
	TOTAL	**452 895,38**		**63 879,87**			**516 775,25**

Amortissements

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles			2 644,00	46 999,56		49 643,56
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			**2 644,00**	**46 999,56**		**49 643,56**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			2 511,93	2 048,33		4 560,26
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			13 444,63	5 894,75		19 339,38
	Matériel de transport				68,33		68,33
	Matériel de bureau, mobilier			33 845,59	10 145,52		43 991,11
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			**49 802,15**	**18 156,93**		**67 959,08**
	TOTAL			**52 446,15**	**65 156,49**		**117 602,64**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	2 600,00		2 600,00
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	238 963,40	238 963,40	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	100,00	100,00	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	11 478,80	11 478,80	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	3 000,00	3 000,00	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	33 889,69	33 889,69	
	TOTAL DES CREANCES	**290 031,89**	**287 431,89**	**2 600,00**
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Dettes

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	38 079,41	38 079,41		
	Emprunts et dettes financières divers	55,84	55,84		
	Fournisseurs et comptes rattachés	92 830,41	92 830,41		
	Personnel et comptes rattachés	35 542,48	35 542,48		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	42 293,28	42 293,28		
	Impôts sur les bénéfices	12 671,00	12 671,00		
	Taxes sur la valeur ajoutée	12 436,87	12 436,87		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	347,69	347,69		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	145 512,53	145 512,53		
	Autres dettes	260 553,60	260 553,60		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**640 323,11**	**640 323,11**		

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	75 658,53
Emprunts dettes associés (personnes physiques)	

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		**235 087**
Autres créances clients		**235 087**
Clients factures à établir	*235 087*	

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Charges à payer		**348 799**
Emprunts et dettes financières divers		**3 629**
Interets courus sur emprunts	*56*	
Intérêts sur cc à payer	*3 574*	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**42 593**
Fournisseurs fnp	*42 593*	
Dettes fiscales et sociales		**42 023**
Congés payés	*35 467*	
Charges sur congés	*6 403*	
Etat charges à payer	*153*	
Autres dettes		**260 554**
Provision aae	*260 554*	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	**31/12/2025**
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			**33 890**
MAINTENANCE		26 083	
LOCATIONS		5 757	
REDEVANCE		2 050	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**33 890**

Capital social

Etat exprimé en **euros**

	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	10 000,00	1,0000	10 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	**10 000,00**	**1,0000**	**10 000,00**

Engagements financiers

Etat exprimé en **euros**	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
RETRAITE - Application méthode de valorisation ANC 2021		24 618,00	
		24 618,00	
Autres engagements			
Intérêts sur emprunts		125,70	
		125,70	
Total des engagements financiers (1)		**24 743,70**	
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

FINLOG
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Au capital de 10.000,00 €
Siège social : 1 rue Marcel Boussac, 88440 NOMEXY
RCS EPINAL 844 443 242

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 24/07/2026

PREMIÈRE DÉCISION

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus à la gérance

L'Associé Unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, lesquels font apparaître un bénéfice de **34.109,41 €.**

L'Associé Unique approuve, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, le montant global des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées aux articles 39, 4 et 39, 5 du Code général des impôts, s'élevant à 1.241,00 €, ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 310,25 €.

En conséquence, l'Associé Unique donne au Gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat au cours dudit exercice.

DEUXIÈME DÉCISION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Associé Unique, statuant en application des articles L. 232-10 à L. 232-19 du Code de commerce et des dispositions statutaires, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 34.109,41 € de la manière suivante :

Origine

- Bénéfice net de l'exercice : 34.109,41 €

Affectation

- Dotation au compte « Autres réserves », soit : 34.109,41 € ;

- Distribution de dividendes, soit : 40.000,00 € à titre de dividendes, lesquels sont distribués en totalité à l'Associé Unique. La date de mise en paiement de ces dividendes aura lieu dans les délais légaux.

  Solde du compte « Autres réserves », soit : 1.338,19 €

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 85.849,77 €.

Rappel des dividendes distribués

L'Associé Unique, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement	Revenus non éligibles à

	Dividendes (€)	Autres revenus distribués (€)	l'abattement (€)
31/12/2024	*Néant*	*Néant*	45.000,00 €
31/12/2023	*Néant*	*Néant*	80.000,00 €
31/12/2022	*Néant*	*Néant*	*Néant*

TROISIÈME DÉCISION

[…]

QUATRIÈME DÉCISION

Pouvoirs

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

* * *

Extrait certifié conforme par le Gérant au procès-verbal du 24/07/2026.

* * *

De convention expresse valant convention sur la preuve, l'Associé Unique a convenu de signer électroniquement le présent procès-verbal conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par le biais du service Yousign®, l'Associé Unique s'accorde pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du procès-verbal par le service Yousign®.

Mis en signature électronique via Yousign©
Le 24/07/2026 à effet le 24/07/2026

Partie	Signature
Pour la Société FINSEN Représentée par Monsieur David SENOT	